

# FSTAI en bref

Volets 1, 2 et 3



Le **Fonds pour stimuler le tourisme d'affaires international (FSTAI)** est une initiative du ministère du Tourisme dont l'objectif est d'attirer des événements d'affaires internationaux au Québec<sup>(1)</sup>

Les **volets 1, 2 et 3 du FSTAI** offrent un soutien financier pour des événements d'affaires d'envergure internationale **non confirmés** au Québec.

Volet 1 et 2

Le développement de plans d'affaires, la préparation de candidatures et les activités de prospection.

Volet 3

La mise en place des incitatifs visant à attirer des événements d'affaires internationaux au Québec.

## Pour qui ?

Le FSTAI est dédié aux **entités actives dans l'attraction d'événements** et à celles **impliquées dans la venue d'un événement d'affaires d'envergure internationale** au Québec.<sup>(2)</sup>

## Qu'est-ce qu'un événement d'envergure internationale ?



Un événement comptant **entre 50 et 125 personnes participantes**, dont au moins 40 % proviennent de l'extérieur du Canada.

OU

Un événement comptant **plus de 125 personnes participantes**, dont au moins 50 proviennent de l'extérieur du Canada.



**Ne doit pas avoir été confirmé** au moment de la demande ni être un événement récurrent au Québec.

## Quels sont les deux types de demandes reconnues ?

A

### Demande de type A

Demande portée par une ou des personnes spécialisées en recherche et associées à des institutions de recherche et d'enseignement.

B

### Demande de type B

Tout autre type de demande.

## Quelles sont les caractéristiques de l'aide ?

Volet 1 et 2

### Demande de type A

- Aucune mise de fonds minimale requise.
- Le FSTAI peut couvrir jusqu'à 100% des coûts admissibles, sans dépasser un cumul total de 100% d'aides gouvernementales.

### Demande de type B

- Une mise de fonds minimale de 20 % est requise.
- Le FSTAI peut couvrir jusqu'à 50 % des coûts admissibles, avec un cumul total d'aides gouvernementales limité à 80 % des coûts totaux.

### Pour les demandes de types A et B :

- La taille minimale d'un projet en matière de coûts admissibles est de 10 000 \$.
- L'aide maximale octroyée par projet est de 50 000 \$.

Volet 3

- 100 \$ par personne participante** anticipée à l'événement.
- Une augmentation de **20 % si les personnes participantes proviennent de l'extérieur du Canada dans une proportion de 50 % et plus.**
- Une augmentation de **20 % si l'événement est lié à un domaine d'excellence québécois ou à une des cinq filières à haut potentiel identifiées par le ministère du Tourisme.**
- Une augmentation de **20 % si l'événement se déroule à l'extérieur de Québec et de Montréal.**
- Une **allocation maximale** de 25 000 \$ pour le transport régional des personnes participantes.
- Un **soutien financier maximal** de 200 000 \$.

## Comment déposer une demande ?

Rien de plus facile. Il suffit de remplir et de retourner le [formulaire de demande](#).

[Guide du demandeur](#) ↓

[Formulaire de demande](#) ↓

## Quand déposer une demande ?

Les demandes peuvent être déposées en continu à Tourisme Laval dans le cadre d'appels à projets. Accédez maintenant à la version détaillée du Guide de l'entité demanderesse et au formulaire de demande.

## Besoin d'information ?

Les demandes peuvent être déposées en continu à Tourisme Laval dans le cadre d'appels de projets. Accédez maintenant à la version détaillée du Guide de l'entité demanderesse et au formulaire de demande.

450 682-5522

[fstai@tourismelaval.com](mailto:fstai@tourismelaval.com)

(1) Les activités pour attirer plus de participantes et participants internationaux ne sont pas admissibles.

(2) Les entreprises fournisseuses comme les lieux d'hébergement, les centres de congrès et les agences événementielles, etc. ne sont pas admissibles.